

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

**PROJET DE DECLARATION SOLENNELLE DE
LA COTE D'IVOIRE A L'OCCASION DE LA 52^e
SESSION DE LA COMMISSION POPULATION
ET DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES**

Date : 01 avril 2019

Thème spécial: « Examen et évaluation du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et sa contribution au suivi et à l'examen de l'Agenda 2030 pour le développement durable ».

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La délégation que j'ai l'honneur de conduire, au nom de la Côte d'Ivoire et au nom de Madame **Niale KABA** Ministre du Plan et du Développement, en charge des questions de population, se félicite de la tenue de la 52^{ème} session de la Commission Population et Développement et souscrit à la déclaration du Groupe des 77 et la Chine ainsi que celle présentée par le Groupe africain.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Notre pays est conscient que durant ces 25 années de mise en œuvre du Programme d'Action de la CIPD, des avancées significatives ont été enregistrées et concourent à l'atteinte des objectifs de développement durable. Toutefois, l'Etat ivoirien est soucieux du fait que ces progrès sont inégaux et fragmentés, et de nouveaux défis, réalités et opportunités sont apparus dans la région.

Sous l'impulsion du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016 -2020, permet à la Côte d'Ivoire de jouir d'une bonne situation économique qui a d'ores et déjà induit l'amélioration de nombre d'indicateurs sociaux et l'amorce, du processus de réduction significative de la pauvreté et de redistribution des dividendes de la croissance économique.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

En matière de droit, d'égalité entre les sexes et d'équité, la Côte d'Ivoire a adapté son arsenal juridique aux principales lignes d'action de la CIPD pour renforcer la protection des femmes et favoriser leur plus grande participation dans les instances publiques et politiques de décision. Dans le cadre de l'autonomisation économique de la femme, des fonds spéciaux ont été mis en place, en l'occurrence le « Fonds Femme et Développement » et le « Fonds d'Appui Aux Femmes de Côte d'Ivoire » (FAFCI) comptant 122 000 femmes bénéficiaires sur tout le territoire national.

Au niveau du secteur éducation/formation, des progrès sont enregistrés dans tous les ordres d'enseignement. Dans l'enseignement primaire, une tendance à la parité entre garçons et filles est observée. L'indice de parité est passé de 0,8 en 2008 à 0,9 en 2018.

Pour assurer la scolarisation universelle, inclusive et de qualité, une loi instaurant l'école obligatoire en Côte d'Ivoire a été prise en septembre 2015 pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. Pour accélérer la scolarisation et maintenir les enfants à l'école, un plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles a été élaboré et le projet « Club des Mères-Elèves Filles » a été initié.

De plus, le Gouvernement a développé des programmes d'éducation des élèves en matière de Santé Sexuelle et Reproductive et de lutte contre les grossesses en milieu scolaire.

Par ailleurs, diverses lois relatives au mariage, aux successions, à la minorité et à la filiation, viennent compléter ces instruments, mécanismes et autres programmes.

Ces différentes lois s'inscrivent dans le cadre global des réformes qui vise à mettre ces textes législatifs en conformité avec les évolutions de la société nationale et internationale, notamment avec les nouvelles approches des droits de l'homme dans leurs volets socioéconomique et culturel. Elles concourent ainsi à équilibrer davantage les rapports entre conjoints, conformément aux principes de non discrimination et d'égalité de droits et de responsabilité des époux dans le mariage, prévoient, entre autres, l'amélioration des droits successoraux du conjoint survivant qui intervient désormais en concours avec les enfants et les parents du défunt. De plus, ces textes entourent le mineur d'une protection plus accrue, qui privilégie son intérêt, notamment en matière de filiation, afin d'assurer au mieux son bien-être et l'épanouissement harmonieux de sa personnalité.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

En matière de promotion et d'insertion des jeunes, le Gouvernement a mis en place une Agence Emploi Jeunes. Cette Agence développe des programmes de renforcement des capacités des jeunes demandeurs d'emploi et répond aux besoins d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'insertion sur le marché du travail. De plus, des cadres stratégiques et juridiques en faveur de la création d'emplois au profit de la jeunesse ont été adoptés à travers notamment la Politique Nationale de la Jeunesse et l'élaboration d'un nouveau Code du

Travail. Il faut également noter le développement de programmes d'insertion et l'instauration de mesures fiscales en faveur de l'emploi des jeunes qui permet de concéder aux entreprises des privilèges spécifiques. En outre, des campagnes de communication pour le changement de comportement des jeunes, sur des thématiques liées à la santé sexuelle, à l'usage abusif d'alcool et de stupéfiants, à la lutte contre la cybercriminalité, à l'immigration clandestine ont ciblé près de 2 millions de jeunes sur la période 2016-2018.

En matière de santé de la mère et de l'enfant, la Côte d'Ivoire a élaboré et mis en œuvre de nombreuses politiques, directives, et stratégies qui ont amélioré la disponibilité du personnel médical.

Au titre de la planification familiale, la pratique contraceptive demeure faible bien qu'elle ait progressé de 14 % en 2012 à 15,5% en 2016. Par ailleurs, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont passés de 27% en 2012 à 30,5% en 2016. La mortalité des enfants de moins de 5 ans, bien qu'élevée, a baissé entre 2012 et 2016.

En matière de gouvernance sur les questions de population, un Office National de la Population (ONP) a été créé en 2012 pour coordonner et suivre la mise en œuvre des initiatives en matière de population. Cet Office a conduit la formulation de la Politique Nationale de Population 2015-2025 élaborée sous le prisme du Dividende Démographique et veille à la prise en compte des défis démographiques et surtout ceux liés à la capture du dividende démographique dans les plans sectoriels. Pour éclairer la prise de décisions sur la base d'évidences, l'Office a mis en place un Observatoire en Population et Développement qui suit notamment les progrès dans la quête du dividende démographique.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

En dépit des nombreux investissements consentis par l'Etat et ses partenaires, d'importants défis restent à relever. Le Gouvernement ivoirien entend résolument s'y atteler en poursuivant la mise en œuvre de réformes structurelles et sectorielles d'envergure visant à assurer le bien-être des populations.

A cet égard, la Côte d'Ivoire, s'appuyant sur la Politique Nationale de Population, voudrait de façon solennelle :

- **Réaffirmer** son engagement pour le Programme d'Actions de la CIPD et reste déterminée à développer des actions idoines pour en assurer la mise en œuvre intégrale et accélérée conformément aux réalités nationales ;
- **Reconnaitre que** la mise en œuvre du programme d'actions requiert une mobilisation de ressources adéquates aux niveaux national et international, ainsi que des ressources additionnelles par un appui conséquent aux bureaux ou Offices Nationaux de population en vue d'une meilleure coordination du Programme d'action de la CIPD dans nos pays ;
- **Souligner** que la disponibilité et l'accès à des statistiques et données désagrégées de qualité, sont essentielles pour la mesure régulière des progrès vers les objectifs de développement durable ;
- **Demander** au Système des Nations Unies, aux Organisations internationales et régionales, aux Institutions Internationales de financement, à s'engager pleinement et à intensifier leurs appuis et contributions à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données

nationales pour faciliter la mise en œuvre complète, effective et accélérée du Programme d'action et de l'Agenda 2030 de développement durable.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Fait à New York, le 01 avril 2019

TANO NGrouma Joseph

Directeur de Cabinet Adjoint du
Ministre du Plan et du Développement